



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 8 septembre 2025 à 18 h, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents, messieurs les conseillers, Michel Roch, Olivier Hamel, Philippe Deschamps, Russ St-Germain et Edward Claxton, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, Elise Latour.

Est absente, madame la mairesse, Corina Lupu ; absence motivée.

Monsieur Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

Madame la mairesse suppléante, Elise Latour, souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 18 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2025

3. Administration et finances

3.1 Approbation des comptes à payer au 31 aout 2025

3.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 aout 2025

3.3 Modifications du calendrier des séances ordinaires

3.3 Adoption de la programmation du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

4. Législation

5. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire

5.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois d'aout 2025

6. Communications, Loisirs et Culture

7. Sécurité civile, incendie et publique

8. Travaux publics et services techniques

8.1 Octroi de contrat pour le resurfaçage du chemin Millette

9. Correspondances

10. Période de questions

11. Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

2025-09-155



No de résolution
ou annotation

QUE l'ordre du jour soit approuvé.

2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2025 et en ont pris connaissance;

2025-09-156

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Philippe Deschamps et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 aout 2025 soit approuvé tel que présenté.

3. Administration et finances

3.1 Approbation des comptes à payer au 31 aout 2025

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes a été déposée par le directeur général et greffier-trésorier et que le montant est de 89 647.52 \$;

2025-09-157

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Paieiment des factures	Aout 2025	55 027.51 \$
Paieiment des salaires		34 620.01 \$
TOTAL DÉPENSES		89 647.52 \$

Type	Période	Total
Taxes + arrérages + I&P	Aout 2025	18 964.87 \$
Droits de mutation		23 202.15 \$
Location de quais		0.00 \$
Accès au Lac		1 295.00 \$
Licences et permis		3 136.00 \$
Subvention		0.00 \$
Autres revenus		1 483.65 \$
TOTAL REVENUS		48 081.67 \$

3.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 aout 2025

Le directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 aout 2025.

3.3 Modifications du calendrier des séances ordinaires

ATTENDU la résolution N° 2024-11-127 adoptée le 11 novembre 2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE les séances ordinaires prévue les 14 octobre et 10 novembre dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doivent être déplacées ;

2025-09-158

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 14 octobre 2025 soit déplacée le 1^{er} octobre 2025, à 18 h à l'Hôtel de ville située au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles ;



No de résolution
ou annotation

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 10 novembre 2025 soit déplacée le 17 novembre 2025, à 18 h à l'Hôtel de ville située au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles ;

ET QU'un avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la Loi.

3.4 Adoption de la programmation du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

2025-09-159

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

ET QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

4. Législation

5. Urbanisme, environnement et mise en valeur du Territoire

5.1 Dépôt du rapport mensuel de l'urbanisme du mois d'août 2025

Le rapport mensuel du mois d'août, généré par le service de l'urbanisme et de l'environnement, est déposé au conseil par le directeur général et greffier-trésorier.

6. Communications, Loisirs et Culture



7. Sécurité civile, incendie et publique

8. Travaux publics et services techniques

8.1 Octroi de contrat pour le resurfaçage du chemin Millette

ATTENDU l'appel d'offres 240035 fait sur le système SEAO pour les travaux de traitement de surface simple – chemin Millette sur 1 070 mètres ;

ATTENDU l'addenda no 01, daté du 29 août 2025, préparé par Équipe Laurence inc., lequel fait partie intégrante des documents contractuels et modifie notamment le devis pour remplacer le traitement de surface simple par un traitement de surface double et corriger le bordereau de soumission ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues le 8 septembre 2025 ;

- Uniroc Construction Inc., 305 345.85\$
- Groupe Colas Québec inc., 319 646.60\$

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

ATTENDU QUE, selon la lettre de recommandation d'octroi de Monsieur Martin Benoit, ing. MBA, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres.

2025-09-160

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Russ St-Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat 240035 fait sur le système SEAO pour les travaux de resurfaçage du chemin Millette sur 1 070 mètres, soit accordé à Uniroc Construction inc. au montant de 305 345,85 \$ incluant les taxes applicables, conformément aux documents d'appel d'offres incluant l'addenda no 01 en date du 29 août 2025;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Patrick Paradis, Directeur Général et greffier trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, les documents requis à l'application du présent contrat ;

QUE Monsieur Patrick Paradis, Directeur Général et greffier-trésorier, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement ;

ET QUE cette somme soit financée par le programme de la TECQ.

9. Correspondances

10. Période de questions

11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

2025-09-161

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

QUE la séance soit levée à 18 h 40.

15 personnes ont assisté à la séance en présentiel et 8 personnes ont assisté à la séance en virtuel.



No de résolution
ou annotation

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Patrick Paradis, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Elise Latour
Mairesse suppléante

Patrick Paradis
Directeur général et greffier-trésorier

Je soussigné, Elise Latour, mairesse suppléante de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Elise Latour
Mairesse suppléante